

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le Jeudi 23 Mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT YBARS, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le Maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, Monsieur Johnny BUOSI, Madame Agnès TEYSSEYRE, Monsieur Henri de GRAILLY, Monsieur René CHAYNES, Monsieur Bernard LAURENCE, Monsieur Jean Luc MARIANI, Monsieur Michel PERRIN.

Absentes excusées : Madame Catherine FASSEUR, Madame Nadine SAVIGNOL, Madame Sophie VERKINDEREN.

Absents : Monsieur Fabrice SENTENAC, Madame Adeline MAROUDIN VIRAMALE, Madame Anne PARMENTIER.

Procurations de vote : Néant

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal de la séance du 30 Janvier 2017,
2. Vote du compte administratif 2016,
3. Vote du compte de gestion 2016,
4. Délibération pour l'affectation de des résultats 2016,
5. Délibération pour la création d'un emploi en contrat unique d'insertion (CUI) à raison de 20h00 par semaine,
6. Délibération pour l'attribution d'une aide au Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre du Fonds Unique Habitat (FUH),
7. Délibération pour l'admission en non valeur de titres de cantine scolaire pour l'année 2015,
8. Questions diverses.

La séance est ouverte à 20H37

Monsieur Jean Luc MARIANI est nommé secrétaire de séance.

#### I - Approbation du procès verbal de la séance du 30 Janvier 2017.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur ce compte rendu. Ce dernier n'appelant aucune observation de la part des conseillers est approuvé à la majorité par sept pour et une abstention (Madame Agnès TEYSSEYRE absente à cette réunion).

#### II – Vote du Compte Administratif 2016.

S'agissant du compte administratif de l'année 2016 dressé par Monsieur le Maire, ce dernier quitte la séance et donne acte de la présentation à Monsieur Henri De GRAILLY Maire Adjoint chargé des finances. Le compte administratif se résume ainsi :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Chapitres Dépenses	Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	222 970.00	222 113.88
012	Charges de personnel et frais assimilés	190 750.00	186 506,78
014	Atténuations produits	43 027,00	41 987,00
65	Autres charges de gestion courante	64 643.00	64 172.15
66	Charges financières	24 750.00	24 562.65
67	Charges exceptionnelles	1 600.00	428.00
023	Virement à la section investissement	169 957.00	
042	Opérations d'ordre entre section	171.00	170.67
	<b>Total</b>	<b>717 868.00</b>	<b>539 941.13</b>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE  
ARRONDISSEMENT DE PAMIERS  
COMMUNE DE SAINT YBARS

Chapitres Recettes		Crédits ouverts	Réalisations
013	Atténuation de charges	16 000.00	18 521.45
70	Produits des services et ventes	85 700.00	89 763.36
73	Impôts et taxes	253 723.00	250 629.39
74	Dotations et participations	167 022.00	167 809.65
75	Autres produits de gestion courante	60 000.00	62 233.16
76	Produits financiers	0,00	2,75
77	Produits exceptionnels	5 380.00	9 560.23
042	Opérations d'ordre entre section	10 000.00	9 989.48
002	Résultat reporté (pour mémoire)	120 043,00	0,00
<b>Total</b>		<b>717 868.00</b>	<b>608 509.47</b>

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitres Dépenses		Crédits ouverts	Réalisations
16	Remboursement emprunts et dettes	56 760.00	53 443.69
20	Immobilisations incorporelles	75 083.00	54 541,71
204	Subventions d'équipement versées	6 100.00	1 368.00
21	Immobilisations corporelles	450 079.00	332 733.11
23	Immobilisations en cours	428 076,00	6 517,92
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre	10 000.00	9 989.48
041	Opérations patrimoniales	79 440.00	74 799.87
10	Dotations fonds de divers de Réserves	20 194,00	20 194,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>1 125 732.00</b>	<b>553 587.78</b>

Chapitres Recettes		Crédits ouverts	Réalisations
13	Subventions d'investissement	288 134,00	26 879.30
16	Emprunts et dettes assimilées	450 000,00	450 000.00
021	Virement à la section fonctionnement	169 957.00	0,00
024	Produits des cessions	50.00	
10	Dotations fonds de réserves (hors 1068)	21 260.00	19 554.31
1068	Dotations fonds divers réserves	44 693,00	44 693,70
165	Dépôts cautionnement	3 200.00	2 384,67
27	Autres immos financières	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre	171.00	170.67
041	Opérations patrimoniales	79 440.00	74 799.87
001	Solde d'exécution reporté	68 827,00	0.00
<b>Total</b>		<b>1 125 732.00</b>	<b>618 482.52</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumées ci-dessus.

Après ce vote, Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence. Après avoir répondu à une question de Monsieur Bernard LAURENCE sur les travaux en investissement du compte 21318 (travaux de la salle des fêtes), il remercie les conseillers pour leur confiance.

**III – Vote du Compte de Gestion 2016.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion 2016 de Monsieur le receveur est identique au compte administratif 2016 du Maire. Il demande au conseil d'approuver ce compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**Considérant** que ces écritures sont conformes à la comptabilité communale.

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **IV - Délibération pour l'affectation des résultats 2016.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice comptable de l'année 2016 comme présenté ci-dessous :

Le compte administratif 2016 de la Commune dégage :

- Un résultat de fonctionnement de :	68 568,34€
- Le résultat reporté étant de :	120 043,64€
- Le résultat à affecter est de :	<b>188 611,98€</b>
- Le résultat d'investissement est de :	64 894,74€
- Le résultat reporté étant de :	68 827,30€
- Le résultat d'investissement de clôture est de :	<b>133 722,04€</b>
- Les restes à réaliser en dépenses sont de :	466 513,00€
- Les restes à réaliser en recettes sont de :	251 892,00€
- Le besoin de financement est donc de :	80 898,96€

Par conséquent après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** d'affecter **80 898,96€** en couverture du besoin de financement
- **Constate** un excédent de fonctionnement de : **107 713,02€**

#### **V - Délibération pour la création d'un emploi en contrat unique d'insertion (CUI) à raison de 20h00 par semaine**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Dalila MARC, souhaite renouveler son contrat unique d'insertion à raison de 20h00 hebdomadaire. Il rappelle que cet emploi est subventionné à hauteur de 70% par l'Etat. Pour ce faire, il propose la création d'un poste à raison de 20h00 hebdomadaire pour une durée de six mois du 01 Avril 2017 au 30 Septembre 2017 ainsi que le renouvellement de son contrat pour cette même période. Il informe les membres présents que Madame MARC ne souhaite pas renouveler ce contrat après cette période pour des raisons personnelles. La commune devra donc recruter une cantinière à compter de la rentrée 2017. Monsieur le Maire ajoute qu'il regrette le départ de Madame MARC. Depuis son embauche il a pu se rendre compte de son sérieux et de sa rigueur dans le travail. Monsieur Bernard LAURENCE demande si Madame MARC a suivi des formations. Monsieur le Maire répond qu'un plan de formation était prévu mais compte tenu de son départ ce programme a été reporté. Monsieur BUOSI demande si des candidats se sont fait connaître. Monsieur le Maire répond que oui mais compte tenu que le conseil municipal n'avait pas été informé, il a précisé que cette embauche n'était pas d'actualité.

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**Décide** la création d'un poste en contrat unique d'insertion (CUI) à raison de 20h00 par semaine pour une durée de six mois du 01 Avril 2017 au 30 Septembre 2017 ainsi que le renouvellement de son contrat pour cette même période.

**Dit** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2017 au chapitre 012,

**Arrête** le nouveau tableau des effectifs de la commune tel qu'annexé à la présente délibération.

#### **VI – Délibération pour l'attribution d'une aide au Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre du Fonds Unique Habitat (FUH).**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi 13/08/2004, l'état a transféré le dispositif du Fonds Unique Habitat, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2005, à la compétence du Département. Le budget du Fonds Unique Habitat est composé de plusieurs financements réévalués chaque année. La contribution de chaque partenaire ainsi que la révision et le suivi strict du règlement intérieur assurent l'équilibre du dispositif et permettent de répondre aux besoins détectés. C'est dans un contexte particulièrement difficile que le conseil départemental renouvelle sa sollicitation afin de contribuer à ce financement. Il informe le conseil que la participation pour la commune de SAINT-YBARS est calculée en prenant en compte la population et la richesse potentielle. Il propose de jouer la solidarité et d'accepter la sollicitation du conseil départemental de l'Ariège à hauteur de 767,00€. Il rappelle que ce fonds permet d'aider des familles de SAINT-YBARS en difficultés notamment en matière énergétique. Pour mémoire, la participation

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE  
ARRONDISSEMENT DE PAMIERS  
COMMUNE DE SAINT YBARS

de la commune pour l'année 2015 se montait à 720€ et 754€ en 2016. Monsieur BUOSI demande s'il existe d'autres organismes pour l'attribution de ces aides. Monsieur le Maire répond que non.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**Approuve** la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer une aide au Conseil Départemental à hauteur de 767,00€ afin de financer le Fonds Unique Habitat,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au versement de cette aide,

**Dit** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2017 au chapitre 65 article 65378.

### **VII - Délibération pour l'admission en non valeur de titres de cantine scolaire pour l'année 2015.**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le comptable n'a pas pu recouvrer des titres de cantine scolaire de l'année 2015 en raison de poursuites infructueuses.

Il propose de prévoir une dépense pour « pertes pour créances irrécouvrables » (article 654) pour un montant de 424,20€ pour l'admission en non valeur des titres suivants :

Année 2015 titre 270 d'un montant de : 102,00€

Année 2015 titre 435 d'un montant de : 102,00€

Année 2015 titre 487 d'un montant de : 102,00€

Année 2015 titre 606 d'un montant de : 118,20€

Soit un total de : **424,20€**

Une discussion s'engage sur les impayés de cantine. Monsieur De GRAILLY propose que les personnes en difficultés soient mises en relation avec le CCAS. Monsieur BUOSI demande si l'exclusion d'un élève, dans le cas de non paiement, est mentionnée dans le règlement. Monsieur PERRIN demande si les parents sont prévenus à l'avance afin qu'ils puissent prendre leur disposition dans le cas d'une exclusion. Monsieur le Maire confirme que toutes ces dispositions sont bien reprises dans le règlement de la cantine en début d'année scolaire. Il précise que la situation s'est bien améliorée depuis que les dispositions prévues dans le règlement sont appliquées.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité par six voix pour, une contre (Monsieur De GRAILLY) et une abstention (Monsieur PERRIN),

**Accepte** les admissions en non valeur des titres cités ci-dessus pour un montant de **424,20€**,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

### **VIII – Questions diverses.**

Monsieur Michel PERRIN informe le conseil que, dans le cadre de son projet d'aide aux jeunes pour le permis de conduire, il se propose de contacter le responsable départemental de la sécurité routière afin d'organiser une rencontre avec des jeunes de la commune bénéficiaire de cette aide. La date de cette rencontre reste à déterminer.

Monsieur Bernard LAURENCE demande ou en est on avec le classement de la commune en état de catastrophe naturelle pour sécheresse. Monsieur le Maire rappelle que cette demande a été faite auprès des services de l'État au mois d'Octobre 2016 et que pour l'instant il n'y a rien de nouveau.

Il souhaite savoir également ou en est la pose de panneaux indiquant les commerces et les services dans le centre bourg. Monsieur le Maire fait savoir qu'il doit valider la commande de ces panneaux dès que des modifications auront été apportées par la Communauté de Communes.

Madame Agnès TEYSSEYRE soulève le problème du panneau d'information situé dans le hall d'entrée de la Mairie obligeant de laisser la porte d'entrée ouverte au public en permanence. Elle précise que des chats errants du quartier vont faire leur besoin dans l'escalier menant à l'ancien secrétariat. Cette situation étant très désagréable, elle propose d'installer le panneau

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE  
ARRONDISSEMENT DE PAMIERS  
COMMUNE DE SAINT YBARS

d'information à l'extérieur ce qui permettrait de laisser la porte fermée. Monsieur Johnny BUOSI est favorable à cette proposition. Reste à déterminer la grandeur du panneau.

Monsieur René CHAYNES demande ou en est le projet du Paradisio. Monsieur le Maire fait savoir que le dossier de dépôt de permis de construire est en cours. Monsieur Johnny BUOSI demande s'il n'existe pas le risque de perdre la licence IV. Monsieur le Maire répond que ce document est valable cinq années.

La séance est levée à 22 h 40.

Le Maire,

Francis BOY